

TNT (Télévision Numérique Terrestre)

Voici quelques compléments à l'article paru dans le Serraval info du mois de septembre 2010.

La télévision passe au tout numérique pour le département de la Haute-Savoie le 20 septembre 2011. Pour assurer l'information de toutes les personnes concernées, pour procurer une assistance et une aide à ceux qui en auraient besoin, il a été créé un Groupement d'Intérêt



Public (GIP) : **France Télé Numérique.**

Il est mis à disposition :

- un centre d'appels 09.70.81.88.18
- un site internet www.tousaunumérique.fr.

Enquête « transports à la carte »

La commune n'ayant pas de ligne régulière de transports en communs, elle souhaite étudier la mise en place d'un transport à la carte. Le principe est le suivant : un "taxi" passe vous prendre pour se rendre à Thônes ou Faverges pour un coût fixe quelque soit la destination et la différence de la course est à la charge de la commune. Plusieurs personnes peuvent être prises en charge en même temps.

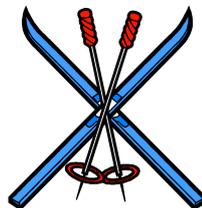


Afin d'étudier la mise en place d'un transport à la carte, nous souhaitons évaluer vos besoins.

Si ce service vous intéresse merci de répondre par écrit, téléphone (04.50.27.50.09) ou par mail (mairie@serraval.fr) et de nous indiquer quel jour (samedi, mercredi, ...), quelle destination (Thônes, Faverges, ...) et avec quelle fréquence vous seriez susceptible d'utiliser le transport à la carte.

Caisse des écoles de la Vallée de Thônes

Serraval ainsi que 6 autres communes de la vallée de Thônes ont créé la caisse des écoles de la vallée de Thônes afin de permettre la pratique du ski alpin sur le domaine du Grand-Bornand à un coût plus



avantageux pour les familles ayant des enfants entre 5 et -15 ans. Pour cette saison, le forfait par enfant était de 151€ à la charge de la famille et 40€ à la charge de la commune au lieu de 211€ pour les -8 ans et 337€ pour les +8 ans.

Pour la première année, la mise en place a été un peu tardive mais on se rattrapera la saison prochaine.



Ecobuage

Suite à la multiplication des incendies de forêts et de prés, pendant cette période hivernale très sèche, le Préfet de Haute-Savoie, par arrêté du 11 février 2011 a interdit toutes les opérations d'écobuage sur le département de la Haute-Savoie.

Inscriptions à l'école pour la rentrée 2011

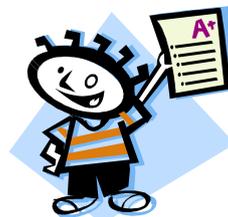
Les inscriptions à l'école pour la rentrée 2011 se feront à compter du lundi 11 avril et se termineront le vendredi 13 mai. Merci de prendre contact au préalable avec le Directeur, M. Marot au 04 50 27 51 44.

L'inscription en première année de maternelle, concerne les enfants résidant sur les communes de Serraval et du Bouchet Mt-Charvin, nés en 2008.

Pour les autres niveaux, seuls les nouveaux arrivants dans les communes sont concernés.

Pour l'inscription, fournir un justificatif de domicile, le livret de famille et le carnet de santé (ou certificat médical établi par le médecin).

Frédéric Marot - Directeur du RPI
Serraval & Le Bouchet



3^{ème} prix

Catégorie
communes de
montagne de -
1000 hab concours
départemental

Fleurissement

Voici la reconnaissance du travail fourni par les bénévoles pour fleurir et embellir la commune. Tous nos remerciements !

Travaux route des Esserieux

Des travaux de protection contre les chutes de pierre vont avoir lieu dans les Esserieux entre le

4 avril 2011 et le 17 juin 2011.

La route sera coupée et une déviation pour les véhicules légers sera mise en place par la RD 162 via Marlens et le Bouchet Mont-Charvin. En ce qui concerne les poids lourds, ils seront déviés par Annecy.



Une tranche conditionnelle de travaux se déroulera du : **22 août au 28 octobre 2011.**

Diagnostic du réseau d'eau

Cette étude (presque finie) est réalisée par la Régie Départementale d'Assistance (émanation du Conseil Général).

Elle a permis :

- de faire l'état des lieux du réseau,
- de détecter les fuites (et de les faire réparer),
- de préconiser les améliorations à apporter en terme de gestion du réseau d'eau
- de préconiser les travaux à moyen et à long terme.

Le coût total de cette prestation est de 22.341,28 € TTC subventionné par le Conseil Général à hauteur de 6.375 € et par l'Agence de l'Eau à hauteur de 9.750 €.

Une présentation plus détaillée sera faite dans le prochain bulletin communal.

Appartement sud de l'école

La commune propose à la location un appartement F3, situé au-dessus de l'école de Serraval, au Chef-Lieu, composé d'une salle de séjour, deux chambres, cuisine, salle d'eau et WC, bon état général. Le Loyer mensuel (hors charges) est de 515 €. Cet appartement est disponible à partir du 1^{er} avril 2011. Les personnes intéressées peuvent déposer leur candidature en Mairie dès à présent. Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez également appeler le secrétariat.

Du côté des associations

☒ Concours de belote le **3 avril à 14h00** au col du Marais par le Club Lou Z' Amojeux

☒ « La Dictée » le **9 avril** par le CABS à la salle des fêtes du Bouchet Mont-Charvin. Il est préférable de s'inscrire auparavant à La Petite Epicerie. Entrée gratuite.

☒ L'Association des Vergers vous conseille :

Renseignements au :

04.50.52.70.25

(Benoît CLAVEL)

Plantez des pommiers ou autres arbres fruitiers, si possible ne nécessitant pas de traitement, c'est encore le moment !

PLU

Par délibération du 25 novembre 2010, le conseil municipal a décidé de prescrire un PLU, c'est-à-dire de lancer la procédure d'élaboration d'un Plan Local d'Urbanisme.

Le PLU est un document de gestion foncière de la commune. Il détermine par zone la destination des terrains (constructible, agricole, artisanal, commercial, équipements publics...)

5 grandes étapes jalonnent l'élaboration du PLU.

1) PRESCRIPTION

Délibération du Conseil Municipal
25 novembre 2010

Notification et publication dans les journaux

2) CHOIX DU BUREAU D'ETUDE

3) ETUDE DU DOCUMENT

Etude, concertation avec le public, association

PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable)

Délibération sur le projet de PLU

4) ENQUÊTE PUBLIQUE

5) APPROBATION

Délibération sur le PLU

Affichage, publication, information

Des réunions publiques seront organisées tout le long de la procédure et notamment lors de la phase 3, concertation.

Un registre est ouvert en mairie pour recevoir les remarques, demandes et avis de la population.

Vous serez informé tout au long de la procédure.

A ce jour, la commune est à l'étape de la consultation des bureaux d'étude.